



**Direction générale  
de la santé**

Bâtiment administratif  
de la Pontaise  
Av. des Casernes 2  
1014 Lausanne

Aux Communes vaudoises

La Médecin-dentiste conseil

Réf. SBA

Lausanne, le 28 mars 2024

### **Santé bucco-dentaire scolaire**

---

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,  
Mesdames les Conseillères Municipales,  
Messieurs les Conseillers Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Secrétaires municipaux,

L'an passé, peu après ma prise de fonction au Département de la santé et l'action sociale, vous avez été informés du report de l'introduction des contrôles bucco-dentaires approfondis en remplacement des dépistages dentaires scolaires organisés par les communes.

Pour rappel, cette initiative de santé publique destinée aux élèves vaudois s'inscrit dans le programme cantonal de santé bucco-dentaire visant, entre autres, à promouvoir la santé orale dès le plus jeune âge, contribuant ainsi à l'amélioration de la santé générale de la population vaudoise.

La disparition tragique de la Dre Christine Cunier, à l'été 2021, a inévitablement ralenti le déploiement de l'ensemble de ce projet. Grâce à la coopération bienveillante de plusieurs communes ou associations intercommunales, la phase pilote en milieu scolaire, initiée l'année de son décès, a néanmoins pu aller de l'avant.

Ainsi, au cours des années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, ce changement de paradigme préventif a pu être testé, pour plusieurs degrés de scolarisation, au sein d'établissements scolaires de taille et d'organisation fort différentes, certaines structures faisant appel à des médecins-dentistes exerçant en pratique privée et d'autres disposant d'une clinique dentaire scolaire inter-/communale propre.

L'adhésion des familles à cette mesure s'est avérée très hétérogène et certaines entités inter-/communales rencontrent des difficultés dans le suivi des prestations effectuées par les cabinets ou les cliniques dentaires en lieu et place des dépistages.

Confronté aux réalités du terrain, le remplacement des dépistages a donc révélé ses forces et ses faiblesses. Si ces essais ont permis d'identifier les éléments facilitateurs et les freins dans son déploiement, ils ont surtout démontré la nécessité d'affiner la collaboration avec les autorités inter-/communales, et d'ajuster le projet aux particularités locales ; comme par exemple, l'accessibilité des cabinets dentaires qui est loin d'être identique dans toutes les régions du canton<sup>1</sup>

Des projets-pilotes testant de nouvelles modalités de mise en œuvre des contrôles dentaires à charge du Canton ont ainsi été lancés récemment. Dans la même veine, en concertation avec les autorités communales concernées, des ajustements ciblés seront apportés sur certains des pilotes déjà en cours ; et de nouveaux projets sont en gestation.

D'autre part, l'Office du médecin cantonal (OMC) participe activement aux travaux de réorganisation de la santé scolaire en collaboration avec la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) et la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP). La santé et prévention dentaires ont bien évidemment toute leur place dans cette réflexion.

Un remplacement généralisé des dépistages dentaires scolaires des 1H, 3H et 9H ne peut donc s'envisager pour la rentrée scolaire à venir.

Au cours du deuxième semestre 2024, lors des réunions organisées par les Préfectures dans les différentes régions du canton, nous aurons l'opportunité d'échanger de vive voix sur l'évolution de ce projet de santé publique, ainsi que sur les modalités de participation des communes dans son déploiement. Cette prise de contact permettra à l'OMC de mieux accompagner ce projet de santé et prévention dentaire scolaire.

Je me réjouis de faire votre connaissance à cette occasion. Dans l'intervalle, l'Unité médecin-dentiste conseil de l'OMC reste, bien entendu, à votre entière disposition, ainsi qu'à celle de vos services.



Dr Sonya Butera  
Médecin-dentiste conseil  
de l'administration cantonale vaudoise

<sup>1</sup> Le taux de médecins-dentistes/1'000 habitants varie entre 1,6 en ville de Lausanne et 0,3 dans le Gros-de-Vaud